

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 OCTOBRE 2023**

Membres								Date de convocation		
En exercice :	11	Présents :	11	Excusé :	0	Absent :	0	Votant :	11	26/09/2023

L'an deux mille vingt-trois le 3 Octobre à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANERYRIE, Thomas ROLLET, Batiste FAVIER, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, présente l'ordre du jour.

1) DECISION MODIFICATIVE POUR LE PAIEMENT DU DIAGNOSTIC ENERGETIQUE REALISE EN 2021 PAR LE SYDESL

Pour permettre le paiement de la facture de 1 382.95€ émise par le SYDESL pour le diagnostic énergétique des bâtiments communaux, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits suivant :
+ 1 400€ à l'article 204181 et - 1 400€ à l'article 21811.

2) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AU RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Suite à la mutation de M. Damien MAZUÉ en date du 16 août 2023, le poste n'est plus pourvu.

La commission en charge du Personnel communal et les adjoints ont retenu la candidature de Monsieur José DA SILVA FABIAO à l'issue de son entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'embaucher Monsieur José DA SILVA FABIAO à compter du 6 Novembre 2023, en tant que Fonctionnaire stagiaire, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, au grade d'adjoint technique territorial, 9^{ème} échelon avec une reprise d'ancienneté de 13 ans et 8 jours.

Le tableau des effectifs est mis à jour comme suit :

LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES POURVUS	POSSIBILITÉ POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES VACANTS	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TC 35H00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe)	1 au 6/11/23	OUI	NON	TC 35h00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe, Principal 1ère et 2ème classe)	0	OUI	OUI	TNC 20h00
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TNC 11H00 (annualisé)

Monsieur Claude BOURDON indique que, malgré l'embauche prochaine de Monsieur José DA SILVA FABIA, il est nécessaire de prévoir l'embauche d'un second cantonnier à temps non complet pour le printemps prochain.

3) RIFSSEP : REVALORISATION DU PLAFOND DES PRIMES POUR LE GROUPE 2 (AGENTS TECHNIQUES)

Le Maire propose de modifier les plafonds d'attribution du RIFSSEP votés par délibération N° 2021/024-BIS du 4/5/2021 afin de permettre d'augmenter le régime indemnitaire pour le nouvel adjoint technique.

Il précise que le réexamen du montant de l'IFSE doit se faire en cas de changement de fonction, en cas de changement de grade suite à une promotion ou au moins tous les 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réévaluer les montants annuels maxima comme suit :

- groupe 1 (administratif) : plafond annuel maximal de 4 000€ = inchangé.
- Groupe 2 (technique) : plafond annuel maximal porté de 4 100€ à 6 000€

4) ONF : proposition de coupes en 2024

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu, chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes forestières.

Messieurs Alban VOSSION et Claude BOURDON participeront à la réunion du 17 octobre prochain. Aucune décision ne sera prise avant. Le conseil municipal décide de reporter cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5) Renouvellement de la convention pour le Service Informatique Mutualisé de MBA.

Depuis le 10 Novembre 2021, la commune de SOLUTRE-POUILLY adhère au service d'assistance informatique mutualisé de MBA. La convention arrive à son terme le 31 décembre 2023, c'est pourquoi il est proposé de la renouveler. Considérant la volonté des communes et de MBA de mutualiser un service d'assistance informatique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler la convention conclue en 2021, d'autoriser le Maire à signer ladite convention d'une durée initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024.

6) ASA de SOLUTRE : POINT D'INFORMATION SUITE A L'ANALYSE JURIDIQUE DU CABINET D'AVOCATS PHILIPPE PETIT

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE présente le rapport juridique établi par le Cabinet d'Avocats Philippe PETIT. Il propose qu'une Commission communale ASA soit créée et qu'une Assemblée Générale avec les vigneron soit organisée. La nouvelle commission « ASA » est composée des membres suivants : Jean-Claude LAPIERRE, Thomas ROLLET, Alban VOSSION, Pierre LANEYRIE, Bernard LAPIERRE, Claude BOURDON.

Monsieur Pierre LANEYRIE propose de convoquer la commission ASA, les membres du Bureau et le Président du Syndicat Agricole le 31 Octobre à 10H30 à la salle des associations (Mairie).

7) SYDESL : RENOUELEMENT MATERIEL VETUSTE ET FONDS VERT

La commune a fait part au SYDESL de son souhait de renouveler les luminaires vétustes de plus de 25 ans, éligibles au Fonds Vert. Le SYDESL a étudié le projet et a transmis, le 8 septembre dernier, le plan de financement.

Le coût total des travaux s'élève à 2 454,67€ HT. La participation du Fonds Vert et du SYDESL s'élève à 1 595,54€.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 859,13€, à prévoir sur le Budget 2024.

Le dispositif « Fonds Vert » impose un engagement des travaux avant la fin de l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord sur ce projet de renouvellement de matériels vétustes, d'engager ces travaux avant la fin d'année 2023, d'autoriser le Maire à signer le plan de financement (reste à charge pour la commune de 859,13€).

8) DEVIS POUR L'ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

L'actuelle débroussailleuse est en panne. Monsieur Claude BOURDON présente les devis de GARRY pour la réparation ou l'achat d'un nouveau matériel :

- le devis de réparation s'élève à 645,10€ HT (774,12€ TTC),

- le devis d'achat d'une nouvelle débroussailleuse s'élève à 700,00€ HT (840,00€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis d'achat d'une nouvelle débroussailleuse pour un montant HT de 700,00€ (840,00€ TTC).

9) DEVIS POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LOCAL POMPIERS

Monsieur Gianni FERRO présente le devis reçu de l'entreprise BONGLET pour des travaux supplémentaires (plinthes et peinture, poignées de porte) pour le local des pompiers, il s'élève à un montant de 1 592,00€ HT (1 910,40€ TTC). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise BONGLET de 1 592,00€ NT (1 910,40€ TTC) et tous documents se rapportant à cette opération.

10) QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE

L'entreprise Cordier doit intervenir pour le compte du DEPARTEMENT sur la route départementale D31, sur la commune de Chasselas, pour des travaux de confortement de talus. En conséquence, la D31 sera barrée sur une portion et la circulation sera déviée par SOLUTRE.

REUNION DU GRAND SITE

Monsieur Alban VOSSION indique qu'il a participé le 25 Septembre dernier à une réunion du Grand Site et indique que les actions et projets 2024 du Grand Site seront présentés au conseil municipal prochainement".

Concernant l'étude touristique, le Grand Site a intégré les remarques et lancé l'appel d'offres pour l'étude. Les résultats sont attendus dans environ 18 mois.

Concernant l'externalisation de la Brigade Verte, un prestataire de services la remplacera.

Le Bâtiment de la Brigade étant fissuré, le Grand Site recherche, pour trois mois, un local abrité servant de vestiaire pour les employés. La municipalité propose l'actuel « local des Pompiers » dès que le CPI aura déménagé dans sa nouvelle caserne.

COMITE DE PILOTAGE (COPIL) PLUS

Dans le cadre de l'élaboration des PLUs communaux de VERGISSON et de SOLUTRE-POUILLY, un comité de pilotage est organisé lundi 16 Octobre prochain, animé par les bureaux d'études en charge du projet, il se présentera en deux temps:

- présentation du diagnostic agricole réalisé par la Chambre en présence des agriculteurs et viticulteurs des deux communes (qui souhaitent y participer) suivi d'un atelier participatif pour travailler collectivement sur les besoins agricoles collectifs,
- présentation à l'attention des élus des deux communes des diagnostics du patrimoine paysager et urbain et sociodémographiques avec un échange collectif sur les premiers éléments à retenir dans le cadre de la démarche d'élaboration des PLUs.

Préalablement, une visio-conférence est organisée le 5 Octobre afin de clarifier et préparer ce Comité de pilotage.

PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE AERE DE LA GRANGE DU BOIS

Madame Candice TEPPE, élève architecte de l'école de GRENOBLE a réalisé pour la commune une étude sur le thème de la transformation de l'ancien centre aéré de la Grange du Bois selon le cahier des charges préparé par la municipalité en 2021-2022. Ce travail constituait son projet de fin d'année.

Afin de présenter cette esquisse, une réunion de présentation sera organisée le 30 Novembre 2023 à 10H00 en Mairie, en présence de Madame LABBE-BOURDON (Inspectrice des Sites), de Madame Marie GUIBERT (Architecte des Bâtiments de France), de Madame Danièle GOUIN, des élus communaux : adjoints et membres de la Commission Communale « Grand Site Classé »

Les cours de gymnastique des lundis, dispensés par Madame Valérie CHARPIGNY à la salle des fêtes, rencontrent un beau succès et comptent déjà 11 participants. Le chauffage de la salle est pris en charge par la commune.

Monsieur Claude BOURDON se charge de faire changer la plaque du regard d'eaux pluviales près de chez Monsieur Florent VAUPRÉ.

Monsieur Bernard LAPIERRE fait part du prochain départ pour le 20 décembre, de Monsieur POUDEVIGNE, locataire communal. Il conviendra de faire réaliser un nouveau DPE (Diagnostic de Performance Energétique) et un ERP (Etat des Risques et Pollution) avant une nouvelle mise en location.

Monsieur Bernard LAPIERRE demande à tous de trouver une date pour organiser la réception des travaux de la nouvelle caserne des pompiers.

La vérification du gaz « Radon » dans les bâtiments communaux est en cours actuellement. Des « capsules » ont été placées à différents endroits pour mesurer la concentration de Radon. Les mesures se poursuivront jusque fin novembre, les résultats d'analyses seront ensuite envoyés.

Madame Marie-Agnès TROUILLET alerte le Conseil sur un problème récurrent de vitesse élevée à l'entrée de POUILLY. Le conseil décide de faire venir Monsieur DA COSTA de la DRI afin d'installer un panneau de limitation de vitesse. Le même problème de vitesse excessive est également rencontré à la Grange du Bois.

Pour la sécurité de tous, la municipalité en appelle au civisme de chaque habitant afin de respecter la vitesse autorisée dans le village.

Madame Isabelle BERGER indique au Conseil que Monsieur DENONFOUX ne peut pas rentrer chez lui à cause d'un gros problème de stationnement des véhicules. La commune voit ce qui peut être fait.

La Commission CCAS se charge de préparer dès à présent, le traditionnel Noël des Aînés.

Monsieur Claude BOURDON indique que les travaux d'aménagement de la Route de POUILLY avancent. Le goudronnage doit être fait en fin de semaine.

Il remercie les élus qui se sont chargés d'arroser les fleurs et nettoyer les poubelles.

Par ailleurs, le Conseil municipal remercie Monsieur Jacky MONTERET pour son dévouement, car depuis la fin Juillet, il a repris du service pour la commune en l'absence de cantonnier.

Monsieur Claude BOURDON participera à la réunion organisée le 5 octobre par la nouvelle équipe du Refuge de Serrières « L'EDEN DES 4 PATTES ».

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Madame Léa SLONSKY Directrice de l'école maternelle de SOLUTRE-POUILLY et à Madame Sandrine MONTERRAT Directrice de l'école primaire de FUISSE.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2023/040	Gestion des encarts publicitaires du bulletin municipal : formats et tarifs	2023/045	Accord sur le devis de l'entreprise GARRY pour l'achat d'une débroussailleuse
2023/041	DM1 paiement étude énergétique Bâtiments communaux réalisée par le SYDESL	2023/046	Accord sur le devis de l'entreprise BONGLET pour les travaux supplémentaires du Local Pompiers
2023/042	Embauche adjoint technique suite à mutation – Mise à jour du tableau des effectifs	2023/047	Accord donné au SYDESL pour le renouvellement de matériel vétuste Affaire N° 526057 (éclairage public)
2023/043	Renouvellement de la convention de mutualisation avec MBA pour l'assistance informatique	2023/049	Désignation membres Commission ASA
2023/044	Régime indemnitaire des employés communaux Réévaluation du plafond du groupe 2 (Technique)		

La séance est levée à 20H46

La date du prochain conseil reste à définir.